

## DEMANDE D'OUVERTURE D'UN BUREAU SECONDAIRE

**NOTICE N°00 - LE 30/05/2023** 

Vous êtes un avocat extérieur et souhaitez ouvrir un bureau secondaire sur le ressort du Barreau de Caen.

## **PIECES A FOURNIR**

☐ Copie de la pièce d'identité,
☐ Une attestation d'inscription de l'Ordre auprès duquel vous êtes inscrit précisant : vos dates de prestation de serment, d'inscription au Tableau et d'inscription au Barreau auprès duquel vous exercez actuellement.
☐ Justificatif du domicile professionnel du cabinet principal,
☐ Mode d'exercice professionnel,
☐ Attestation d'inscription à la CARPA indiquant que vous possédez un compte maniements de fonds.
☐ Relevé d'identité bancaire de votre compte professionnel
☐ Etat du règlement des cotisations professionnelles (attestation de l'Ordre et de la CNBF),
☐ Justification d'une police d'assurance responsabilité civile, exploitation et d'une garantie de représentation des fonds - insolvabilité,
$\square$ Note d'information sur les conditions d'exercice envisagées dans le cadre du cabinet secondaire ; en cas de recours à un collaborateur, justification du contrat de collaboration,
☐ Titre de propriété, titre locatif ou convention d'occupation, relatifs aux locaux dans lesquels sera établi le bureau secondaire,
☐ Fiche de renseignements (à télécharger)
☐ Un chèque de 1.500 euros représentant les frais d'inscription libellé à l'Ordre des avocats de Caen.